

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Conseil de cette MRC a, à une séance régulière tenue le mercredi 20 mai 2026, adopté le Règlement numéro 2026-05 visant l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite au registre de la Société de l'Assurance automobile du Québec correspond à un lieu situé sur le territoire à l'égard duquel la MRC du Val-Saint-François est compétente.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la Loi.

Donné à Richmond, ce 25 mai 2026.



Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné LYDIA LAQUERRE, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de STOKÉ, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro 2026-05 visant l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite au registre de la Société de l'Assurance automobile du Québec correspond à un lieu situé sur le territoire à l'égard duquel la MRC du Val-Saint-François est compétente, aux endroits fixés par le Conseil, le 25 MAI 2026 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 MAI 2026.



Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)

